

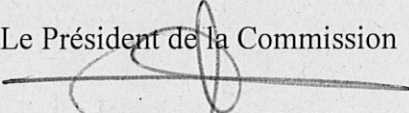
**«APPEL A PROJETS ACCUEIL 43 PLACES LANGUEUX  
MINEURS NON ACCOMPAGNES 15/18 ANS »**

Avis de la commission pour décision du Président du Conseil départemental

Après audition des porteurs de projet, la commission propose :

- que l'association AMISEP soit classée en rang 1
- que l'association SILLAGE soit classée en rang 2
- que le GCSMS APAJH soit classé en rang 3

Le Président de la Commission

  
Guillaume LOUIS